

République du Mali
Un Peuple- Un But- Une Foi

MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR LE DEVELOPPEMENT

PROGRAMME DE RENFORCEMENT DES CAPACITES
NATIONALES POUR UNE GESTION STRATEGIQUE
DU DÉVELOPPEMENT (PRECAGED)

**GUIDE METHODOLOGIQUE D'ELABORATION DU
SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT
DE CERCLE**

Juillet 2001

TABLE DES MATIERES

	Pages
I. INTRODUCTION	
1.1 Préface	5
1.2 Contexte d'élaboration des Schémas d'Aménagement du Territoire	6
1.3 Processus National d'Elaboration des Schémas d'Aménagement du Territoire au Mali.	7
1.4 Quelques définitions et concepts	8
1.5 Schéma d'Aménagement et de Développement du cercle	9
II. GUIDE METHODOLOGIQUE D'ELABORATION DU SADC.	
<u>PHASE I. Bilan –diagnostic et problématique d'aménagement et de développement</u>	12
Etape 1 : Collecte des données et études complémentaires	12
Etape 2 : Diagnostic d'aménagement et de développement	16
Etape 3 : Problématique d'aménagement et de développement	16
<u>PHASE II. Grandes Orientations d'Aménagement- Schéma de structure du cercle</u>	18
Etape 4 : Zonage de synthèse	18
Etape 5 : Grandes options de développement	19
Etape 6 : Analyse prospective ou analyse des tendances d'évolution,	19
Etape 7 : Définition des grandes orientations d'aménagement	21
Etape 8 : Détermination des axes d'aménagement	21
Etape 9 : Définition des objectifs généraux d'aménagement	21
Etape 10 : Schéma de structure du cercle	22
Etape 11 : Mesures d'accompagnement du SADC	22
Etape 12 : Elaboration de la fiche d'orientation du SADC	23
<u>PHASE III. Adoption du SADC</u>	24
Etape 13 : Restitution du SADC	24
Etape 14 : Validation du SADC	24
Etape 15 : Adoption du SADC.	24
<u>PHASE IV. Mise en œuvre du SADC</u>	25
Etape 16 : Identification des programmes pour l'exécution du schéma et planification	25
Etape 17 : Développement des conditions de mise en œuvre du schéma	25
 V. CONCLUSIONS	 25
 ANNEXES	

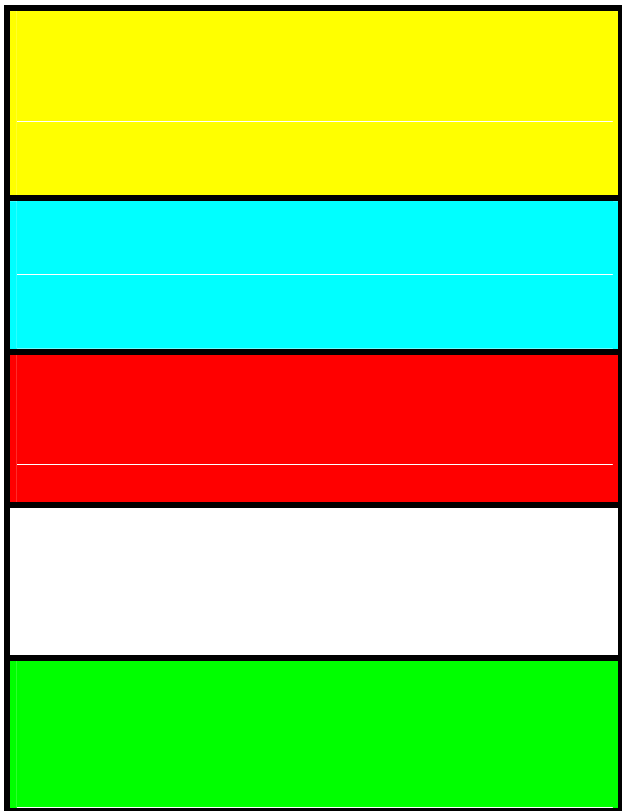
PREFACE

L'EQUIPE DE REDACTION

Le présent Guide d'élaboration des schémas d'aménagement et de développement de cercle a été élaboré sous la conduite et la coordination de Monsieur Mohamed DIALLO, Coordonnateur National du Programme de renforcement des capacités nationales pour une gestion stratégique du développement (PRECAGED). L'équipe d'experts et consultant qui a assuré la conception du Guide et son élaboration était composée comme suit :

- M. Macki TALL, Expert National en Planification Décentralisée et Aménagement du Territoire au PRECAGED ;
- M. Mahamadou Zibo MAIGA , Expert National en Gestion stratégique du Développements au PRECAGED ;
- Dr Dodji SILETE-ADOGLI, Expert Volontaire des Nations Unies, Responsable de la formation au PRECAGED ;
- le Groupement pour l'Aménagement et la Gestion des Forêts et l'Environnement (AGEFORE), bureau d'étude.

PRESENTATION DU GUIDE



INTRODUCTION

PHASE I

PHASE II

PHASE III et IV

ANNEXES

INTRODUCTION

1. CONTEXTE D'ELABORATION D'UN SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DE CERCLE

Il convient de rappeler que le Mali s'est engagé depuis le début des années 1980 dans un processus de décentralisation. La réforme de l'administration régionale et locale a été élaborée dans un double but de régionalisation et de participation des populations au développement. Parallèlement à ce processus, le système de planification a connu, lui aussi, une mutation progressive.

Aussi, il a été décidé, entre autres, d'élaborer une stratégie de développement des Collectivités Territoriales Décentralisées, s'appuyant sur une politique d'aménagement du territoire qui tienne compte des stratégies et programmes nationaux spatialisés.

Par cette vision des problèmes de développement, il s'agira de corriger la perception qui a jusqu'ici prévalu, tendant à privilégier la vision sectorielle. La notion d'espace doit être prise en compte. Il convient aujourd'hui d'aller plus loin, d'impulser davantage la politique de décentralisation en cours, de mettre à la disposition des collectivités décentralisées des instruments et outils indispensables à la mise œuvre de ce cette politique. Ces instruments que sont entre autres les schémas d'aménagement du territoire doivent constituer un véritable outil de dialogue permanent entre l'Etat et les collectivités, où les préoccupations des uns et des autres doivent être discutées, pour aboutir, à une décision concertée.

C'est dans ce but qu'il a été initié et mis en œuvre le Projet MLI/99/003 Programme Cadre de Renforcement des Capacités Nationales pour une Gestion Stratégique du Développement (PRECAGED) poursuit le processus d'élaboration des schémas d'Aménagement du territoire après la conception de l'Esquisse du Schéma National et des Avant-projets de Schémas Régionaux par la Mission de Décentralisation et des Reformes Institutionnelles (MDRI) à savoir :

- Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) ;
- Schémas d'Aménagement et de Développement des Régions (SRAD) ;
- Schémas d'Aménagement et de Développement des Cercles (SADC) ;
- Schémas d'Aménagement de Développement des communes (SAD).

2. PROCESSUS NATIONAL D'ELABORATION DES SCHEMAS D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE AU MALI

A ce jour le processus d'élaboration de cet arsenal de documents de planification a permis de disposer d'une Esquisse du Schéma d'Aménagement du Territoire (ESAT) ; d'un Avant-Projet de Schéma d'Aménagement de Développement pour chacune des 8 Régions et le District de Bamako et Huit Schémas d'Aménagement et Développement Test de Cercle soit un cercle par Région. La suite de cet exercice est l'élaboration des SADC pour tous les cercles du pays.

La méthodologie nationale d'approche de l'élaboration des schémas d'aménagement et de développement s'articule autour des étapes suivantes :

1. Un diagnostic de la situation actuelle et des stratégies en cours au niveau des secteurs de production et de services et des infrastructures ;
2. Une concertation nationale autour de ce bilan impliquant notamment les Cellules de planification et de Statistique (CPS) ;
3. L'élaboration d'une première mouture de l'Esquisse du Schéma d'Aménagement du Territoire (ESAT) ;
4. Des concertations régionales, interrégionales et nationales autour de ce bilan, impliquant notamment les Comités Régionaux Restreints (CRR) ;
5. L'élaboration d'une première version des avant-projets de Schémas Régionaux d'Aménagement et Développement (AP-SRAD)
6. L'organisation d'une concertation nationale autour des AP-SRAD
7. La mise en forme finale de l'ESAT et des AP-SRAD en intégrant les résultats des concertations et en mettant en cohérence les scénarios choisis ;
8. L'élaboration de Schémas d'Aménagement et de Développement de Huit Cercles (SADC) tests ;
9. La conception d'un guide d'élaboration des Schémas d'Aménagement et Développement de cercles pour étendre l'exercice à tous les 49 cercles du pays.
- 10 L'élaboration plus tard de Schémas d'Aménagement et de Développement des Communes.

La démarche méthodologique à suivre pour élaborer le SADC est la substance du présent guide. Pour faciliter la compréhension et l'utilisation du guide, la définition de certains mots et concepts nous paraît indispensable.

3. QUELQUES DIFINITIONS ET CONCEPTS

Le développement : est un processus de transformations qualitatives et quantitatives voulues par une communauté pour satisfaire ses besoins, c'est un processus de production, de transformation, d'échange et d'émancipation par lequel une communauté améliore ses conditions de vie et d'existence.

La planification est une conception d'un futur désiré ainsi que les moyens réels d'y parvenir.

Le plan est l'ensemble de dispositifs ordonnés qui concourent à atteindre un ou plusieurs objectifs. C'est un ensemble cohérent d'objectifs (ce que l'on veut avoir) et de stratégie (comment atteindre ces objectifs) sur un horizon de temps (court, moyen ou long) et les actions pour atteindre ces objectifs.

Le territoire est une étendue de terre dépendant d'un Etat, une collectivité territoriale, une juridiction. Exemple le territoire du Mali, le territoire de la Région, du cercle, de la commune

L'aménagement du territoire est une volonté politique d'inscrire les actions (les actions nationales, régionales ou locales) dans un cadre de cohérence spatiale.

C'est surtout une politique volontaire de la part des pouvoirs publics, pour tenter d'agir sur l'organisation de l'espace, c'est à dire sur les rapports existant entre le fonctionnement de l'économie ou la vie des hommes, et la structure de l'espace dans lequel s'exerce le système économique et social

Le schéma d'aménagement du territoire est un cadre de référence politique, administratif, juridique, technique et de planification spatiale multisectorielle des investissements physiques à réaliser dans un territoire, destinés à permettre le développement économique durable tout en préservant la capacité productive du milieu.

La prospective consiste à rassembler des éléments d'appréciation chiffrés ou non, concernant l'avenir, dont le but est de prendre des décisions grâce auxquelles le dit avenir sera mieux conforme à nos préférences que s'il n'y avait pas eu ce éclairage prospectif.

La prévision est l'appréciation assortie d'un degré de confiance de l'évolution d'une grandeur d'un horizon donné.

La projection est le prolongement dans le future d'une évolution passée selon certaines hypothèses d'extrapolation ou d'une flexion des tendances

Le scénario est la description d'une situation future et de cheminement cohérent des évènements permettant de passer de la situation présente à cette situation future.

La tendance : est le mouvement de fond sur une durée assez longue de l'évolution dans le temps d'une variable étudiée

1.5 LE SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DU CERCLE

- Le Schéma d'aménagement et de développement du cercle est un instrument de planification spatiale à long terme (15 à 20 ans et plus).

Les SADC visent la détermination des orientations à moyen et long terme des activités d'aménagement et de développement économique, social, culturel, humain et durable du cercle. Ces orientations porteront sur :

- le développement humain ;
- le développement durable (équipement des territoires et environnement) ;
- le développement économique et ;
- l'environnement national, international.

Le SADC est un cadre de référence, de coordination de l'effort d'investissement pour tous les intervenants en matière d'aménagement du territoire et de développement local. Il s'intègre dans le SNAT et les SRAD, c'est à dire qu'il est en harmonie avec les politiques et stratégies nationales et s'inscrivent dans le cadre des programmes nationaux qui soutiennent ces politiques.

Il fixe les grandes orientations de développement du cercle en cohérence avec la vision de l'Etude Prospective Mali 2025, les orientations, options et scénarios de nationaux et régionaux.

L'élaboration du SADC vise à :

- mettre à la disposition du conseil de cercle un instrument de base pour la mise en valeur des ressources du cercle ;
- mettre à leur disposition un élément d'évaluation et de coordination des interventions sectorielles en fonction des potentialités du cercle ;
- fournir un cadre cohérent pour améliorer et accélérer la préparation systématique des plans de développement sectoriels et locaux ;
- promouvoir la politique et le processus de décentralisation en renforçant les moyens de décisions au niveau du cercle.

Aux termes de la législation en vigueur, la conception, l'élaboration et la mise en œuvre du SADC sont de la responsabilité du conseil de cercle. Compte tenu du manque d'expérience et souvent de capacité technique en la matière, ces organes pourront faire appel à des structures d'appui : ONG, Bureaux d'études, etc.

Cette collaboration servira de cadre pour la formation sur le tas des conseillers de cercle et des cadres locaux. Le document provisoire du schéma élaboré par les prestataires de services sera restitué au Conseil de cercle élargi aux responsables des services déconcentrés de l'Etat au niveau du cercle. La même restitution aura lieu devant un atelier des services techniques gouvernementaux et non gouvernementaux au niveau régional.

Les observations, suggestions et amendements faits par les participants à ces deux rencontres serviront à élaborer une seconde version du document qui sera validé lors d'un atelier regroupant les Conseillers de cercle, les responsables des services déconcentrés de l'Etat au niveau du cercle et de la région au besoin.

La mise en forme finale du SADC est faite en intégrant les suggestions et observations de l'atelier. Le document est ensuite adopté par le Conseil de cercle lors d'une de ses sessions. Un extrait de la délibération de cette session est annexé au SADC.

Le document de SADC tiendra compte des travaux réalisés dans le cadre des SRAD et des programmes de développement présents dans le cercle. Les directives se fondent sur la recherche des faits porteurs d'avenir. Elles sont élaborées en faisant abstraction du court et moyen termes pour représenter un état global envisageable dans le long terme.

Les objectifs SADC sont entre autres:

- la réduction des disparités sociales ;
- la recherche de l'autosuffisance alimentaire ;
- la maîtrise de l'eau ;
- la recherche de l'équilibre et de la reconstitution de l'écosystème ;
- le désenclavement interne et externe ;
- le déploiement du tissu industriel ;
- etc.

Ces objectifs doivent être en harmonie avec celles du SRAD en ce qu'ils doivent contribuer à sa réalisation. C'est pourquoi lors de l'élaboration des termes de référence du SADC les directives du SNAT et des SRAD seront observées par les autorités compétentes.

GUIDE METHODOLOGIQUE D'ELABORATION DU
SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT
DE CERCLE

PHASE I. BILAN-DIAGNOSTIC ET PROBLEMATIQUE D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT

L'élaboration du Schéma d'Aménagement et de développement du cercle se fait sous l'égide du Conseil de cercle avec la participation des tous les acteurs au développement : populations, techniciens, associations, autres acteurs locaux, partenaires.

L'élaboration proprement dite du schéma d'aménagement et de développement du cercle comporte les étapes suivantes :

Etape 1. Collecte des données documentaires et études complémentaires

Objectif : Faire l'état des lieux du cercle secteur par secteur en terme de ressources à partir des données documentaires et bibliographiques et réaliser des résultats d'études complémentaires d'actualisation de données.

Contenu : Données documentaires et d'études concernant la situation physique, environnementale, humaine, économique, sociale, culturelle du cercle dans les domaines suivants

- Organisation administrative ;
- Environnement naturel ;
- Caractéristiques démographiques et établissements humains ;
- les activités socio-économiques ;
- Infrastructures, réseaux de transport et de communication ;
- Intégration inter cercle et intra- cercle ;
- Harmonisation SRAD et SADC ;

NB : Pour le détail des informations à collecter se référer à l'annexe 1 aussi

Processus :

Rassembler les informations et données documentaires et bibliographiques disponibles au niveau des domaines (secteurs) concernés par l'aménagement et de développement pour une bonne connaissance du milieu. Ces données peuvent être des textes, des cartes, de plans, des tableaux statistiques, des graphiques, etc.

La collecte des données se fait lors des visites des services techniques, d'interviews avec leurs responsables, de conception et de mise en œuvre de guides d'entretien et de questionnaires thématiques. Les documents bibliographiques essentiels à consulter sont données **en annexe 2**.

Il s'agira notamment de la masse d'informations collectée lors des différentes phases d'élaboration des Diagnostics Régionaux (1981-1985), des Plans de développement économique et social, des différents Plans et Schémas Sectoriels, etc.

Outils : documents techniques, grilles, diagrammes, cartes, plans, graphiques, fiches, tableaux statistiques.

GRILLE SERVANT DE GUIDE POUR LA COLLECTE DES DONNEES SECTORIELLES

THEMES	DOMAINES	INFORMATIONS REQUISES	REPRESENTATIONS DES SERVICES DE
Organisation administrative		Délimitation et superficie Organisation administrative Identité géographique et historique	IGN/IGM, DNI, DNCT
Environnement naturel	Relief	Collines, plateaux, plaines, vallées, montagnes et leur importance par rapport la superficie du cercle	Diagnostic Régional 1986 IER, PRL, BN.
	Climat	Précipitations, températures, vents, insolation, évapotranspiration, humidité de l'air	DNM, IER, INRST
	Eaux	Eaux souterraines (nappes phréatiques profondeur, potentiel, volume total), Eaux de surface (Fleuves, mares lacs cuvettes) : étendu, permanence, longueur, profondeur, volume	DNH
	Sols	Types de sols, répartition, tendance. Potentialités, état de dégradation, désertification	IER, PIRT, Labo sols
	Géologie	Roches. Richesses minières, réserves d'eau, constitution du sol	DNGM, ENI. Labo sols
	Végétation	Types de formations végétales(savanes, steppe, forêts arbustives, arborées, boisées, galeries), répartition, tendances (dégradation, remontée biologique etc.), domaine classé.	DNCN, PIRT, PIRL, CPS/MDR, Université, IER, INRST
	Ressources fauniques et halieutiques	Faune sauvage et halieutique : Effectif, abondance, espèces en disparition, espèces rares, évolution des effectifs etc.	DNCN, INSAH, IER, INRST
Milieu Humain	Effectif population	Population totale, proportion de la pop. De la région, proportion de la pop du pays, taux d'accroissement et évolution,	DNSI, DNP
	Structure de la popul.	Structure par sexe, classe d'ages, sexe et classe d'ages	DNSI
	Distribution spatiale	Popu rurale, urbaine, évolution ; densité et évolution	DNP, DNSI
	Dynamique des populations	Taux de natalité, de mortalité, migrations internes, externes, Taux de croissance naturelle (la règle des 69 pour les taux<5 %)	DNSI, DNP
	Urbanisation	Nbr ville, armature urbaine ¹ , fonctions (militaire, commerciale, industrielle, culturelle, d'accueil, administrative et politique =capitale du pays), niveau d'équipement,	DNU, CPS/DNTU. DNSI

¹ L'armature urbaine est l'ensemble des villes du cercle et les rapports qu'elles ont entre elles, avec les zones rurales, avec d'autres villes extérieures au cercle(Jacque DRYFUS 1966)

	Population active	Taux d'occupation, taux de chômage, taux de non-emploi, analyse de l'emploi par secteur(primaire secondaire, tertiaire), par commune, par secteur moderne /informel, facteurs agissant sur l'emploi, potentialités et contraintes pour l'emploi.	DNSI, DNP, INPS, OE,
	Santé	Principales maladies, personnel de santé, taux de couverture sanitaire, taux de fréquentation des formations sanitaires, aspects nutritionnels, planning familiale, évolution taux de couverture sanitaire	DNSI, DNP, CPS/Santé
	Education	Evolution de la scolarisation, population scolarisable, taux brut de scolarisation, scolarisation par commune, ratio élève/classe, ratio élève/maître, ratio élève/livre, taux de déperdition, rendement.	DNE, DNP, DNSI, CPS/Education
	Structures sociales	Nombre de ménages, nombre de concessions, moyenne /ménage, types de familles, ethnies, culture, coutumes, hiérarchie sociale, système de parenté, division sociale du travail,	DANS, DNP DNSI, DNEF
Système économique	Agriculture	Spéculations, superficies, problèmes fonciers, techniques, moyens, organisation de producteurs, productions, satisfaction des besoins, prix, équipements, crédit, aménagements hydro-agricoles, etc.	DNAMR, CA, IER, CPS/MDR,
	Elevage	Espèces, type d'élevage, problèmes de pâturage, techniques, moyens, organisation des éleveurs, production, satisfaction des besoins, importation, exportation, prix, équipement sanitaire, hydraulique pastorale, crédit, aménagements pastoraux, etc.	DNAMR, CA. IER, CPS/MDR
	Sylviculture	Superficie forestière, domaine protégé, domaine classé, plantations par types, organisation de l'exploitation et des exploitants, organisation de l'accès aux ressources, organisation des sylviculteurs, feux de brousse, érosion hydrique et éolienne, aménagements forestiers, etc.	DNCN, CPS/MDR, STP/CIQE
	Pêche	Superficie des pêcheries, problèmes d'accès à la ressources, techniques de pêche, moyens, organisation des pêcheurs, production, transformation, satisfaction des besoins, prix équipements, crédit, aménagement des pêcheries	DNAMR, IER, CA. CPS/MDR, Labo Hydrobiologie
	Chasse	Superficie zones de chasse, nombre de chasseurs, problèmes de chasse, techniques, moyens, organisation des chasseurs, production de viande, production de trophées, aires protégées (statuts, superficie, niveau de protection), équipements, aménagement de la faune,	DNCN. CPS/MDR, STP/CIQE
	Apiculture	Effectifs des ruchers, techniques, moyens, organisation des apiculteurs, productions de miel, production de cire, échanges de miel et de cire, équipements, satisfaction des besoins, prix, crédit, etc.	DNCN

Infrastructures et équipements	Transport Communication Éducation /formation Santé Sport /loisirs Arts et culture	Type de transport, importance, organisation, Nombre et type d'établissements de communication Nature et type des infrastructures d'éducation et de formation Nature et type d'infrastructures de santé, d'hygiène et d'assainissement Nature et type d'infrastructure et équipements de sport et de loisir Nature et type d'infrastructures et équipement d'art et de la culture	DNT, DNC, DNE, DNSI, DNACPN, DNSI, DNC
Organisation de l'espace	Découpage administratif Armature urbaine Population Aménagements agricoles Aménagements pastoraux Aménagements forestiers Etc.	Communes urbaines et rurales, nombres de villages fractions ou quartiers Grille d'équipement Importance par agglomération ; Localisation taille des exploitations Localisation taille et pistes à bétail Localisation et taille des forêts classées Etc.	DNI, DNCT, DNAMR, DNCN, IER, CPS/MDR,
INTEGRA TION	Intra-cercle Intra-cercle Harmonisation avec AP_SRAD	Niveau de désenclavement externe Niveau de désenclavement interne Mêmes dimensions temporelles Mêmes orientations d'aménagement et de développement	
Fonctionne Ment	Commerce Services Organisation paysanne Partenaires	Organisation, relations intra et extra cercle Banque, assurance, huissier, avocats, bureaux d'étude, AV, TON, Coopérative, CVGR, SRG, autres Internes, étrangers	

Etape 2 : Diagnostic d'aménagement et développement du cercle

Objectif : Décrire la situation actuelle du cercle suivant les éléments du système (thèmes) retenus lors de la collecte des données et des informations.

Contenu et processus : Après la collecte des données bibliographiques, le point est fait sur les informations manquantes ou incomplètes. Les études socio-économiques et thématiques menées au niveau du cercle permettent de vérifier, actualiser, compléter les données documentaires sectorielles. Le diagnostic est élaboré (rédigé) grâce à la synthèse des données et informations ainsi collectées selon les thèmes et/ou domaines de la première étape du processus.

L'analyse du diagnostic donne la situation actuelle du cercle par grands secteurs, leurs relations internes et externes (milieu physique, milieu humain, activités économiques, infrastructures, organisation de l'espace). Elle permet l'élaboration d'une carte thématique pour chacun des thèmes étudiés si possibles telles que :

- Û Carte administrative du cercle (limites du cercle et découpage en communes) ;
- Û la carte des densités de population
- Û la carte des ressources en eau,
- Û la carte de végétation
- Û la carte des ressources en sols
- Û la carte d'occupation des sols (agriculture, pâturage, faune, loisir, etc.)
- Û les cartes des infrastructures de transport : routes, aérien, navigable, ferroviaire ;
- Û les cartes des infrastructures sociales : scolaires, sanitaires, artistiques, sportives et culturelles,
- Û La carte des infrastructures de communication
- Û

Outils : grilles de synthèse et d'analyse, cartes de base, orientations politiques et stratégiques nationales, régionales et locales en matière d'aménagement et développement, plans d'occupation des sols, Schéma de développement rural, schémas d'urbanisation etc.

Etape 3. Problématique d'aménagement et de développement

Objectif : Connaître le cercle et comprendre les mécanismes à la base du fonctionnement du système, le niveau de développement du cercle, les disparités locales, les atouts et les contraintes par domaines et /ou thèmes.

Contenu et processus : L'analyse diagnostic descriptive (analyse de la situation actuelle) et l'analyse diagnostic explicative (détermination des atouts et des contraintes (problèmes). Il s'agit de faire l'analyse du système afin de déterminer les facteurs qui bloquent le développement du cercle et ceux qui lui sont favorables.

Cette analyse porte sur les secteurs suivants :

- économie rurale ;
- secteur secondaire ;
- infrastructures et équipements ;
- développement des ressources humaines

Elle permet de faire ressortir les atouts (potentialités et ressources à valoriser) et les contraintes (handicaps, problèmes, difficultés et défis à lever et/ou à minimiser) dans ces différents secteurs et dans leurs sous-secteurs.

Outils : grilles d'analyse du diagnostic par thèmes ou domaines d'intervention des atouts et des contraintes /handicaps

PHASE II. ELABORATION DU SCHEMA D'AMANAGEMENT DE DEVELOPPEMENT D'UN CERCLE

Etape 4. Zonage de développement

Objectif : Faire un regroupement des phénomènes selon leur intensité, de visualiser les disparités du phénomène étudié dans l'espace.

Contenu et processus : les zones de développement s'élaborent à partir des zones thématiques et on prend en compte uniquement les éléments essentiels selon une vision globale de la réalité locale. Bien qu'il n'y ait pas d'approche unique de zonage et de méthodes parfaites (car tout zonage occulte des réalités). Il est tout de mêmes demandé que les réalités des sous-ensembles soient objectivement décrites afin de pouvoir y déceler les problématiques de développement.

Le zonage se fait par superposition des cartes thématiques. Ainsi la superposition des cartes des ressources en eau, des sols, de la végétation donne la carte des ressources naturelles. La superposition de la carte des ressources naturelles à celle des faits humains, des infrastructures, donne la carte d'occupation des sols. Cette carte conduit à la carte des zones de développement du cercle. Cette zonation donne lieu à un schéma d'aménagement fixant pour chaque zone une vocation spécifique (agricole, pastorale, sylvicole, etc.) cette mosaïque constitue un schéma d'aménagement du cercle.

Dans le cadre de l'élaboration des SADC le découpage du pays en zones homogènes du SNAT un facteur d'harmonisation entre le niveau national et les niveaux locaux. Il doit être pris en compte pour l'élaboration du SADC. Une plus grande concision pourrait être obtenue en complétant ce zonage par la démarche ci-dessus décrite.

Outils :

- Carte des zones homogènes d'aménagement et de développement du SNAT
- Carte des zones agro-écologiques du PIRT
- Carte de végétation du PIRL
- Carte thématiques SADC
- Autres sources locales notamment.

Etape 5. Grandes options de développement

Objectif : Dégager les domaines ou secteurs essentiels à prendre en compte pour l'élaboration du schéma et les mesures à prendre au niveau de chaque secteur.

Contenu et processus : Les grandes options déterminent les champs d'investigation pour les scénarios. On s'appuie sur les travaux antérieurs mais avec une vision plus large que les précédentes. D'abord on ne tient pas compte des zones délimitées pour les besoins des analyses thématiques, ni des spécificités géographiques de chaque zone. Le cercle est considéré dans son ensemble.

On peut avoir comme option ou domaines d'investigation les points suivants :

- Production agro-sylvo-pastorale
- Transformation agro-industrielle
- Artisanat et tourisme
- Commerce et services
- Maîtrise de l'eau
- Eau potable hygiène et assainissement
- Développement social
- etc.

Ces options sont une vision globale du cercle l'horizon de la planification.

Etape 6. Analyses prospectives ou analyse des tendances d'évolution,

Objectif : scruter l'avenir et repérer les problèmes et les meilleurs sentiers possibles pour conduire le développement.

Contenu et processus : C'est à cette étape que les scénarios sont étudiés. On fait des projections sur le comportement des domaines d'investigation retenus et on construit des scénarios qui sont en harmonie avec le scénario intermédiaire du SNAT et ceux ou celui du SRAD. La prospective suppose l'établissement de prévisions selon les scénarios locaux retenus, l'analyse des tendances du ou des systèmes et le recensement des variables. Le tableau de page suivante permet de faire cette étude tendancielle. Cette phase est aussi une phase de mise en cohérence entre le SADC, SRAD et le SNAT.

Outil : grille (voir page suivante)

Etape 7 Définition des grandes orientations d'aménagement

Objectif : déterminer les grandes intentions d'aménagement du cercle.

Contenu et processus : Grandes orientations d'aménagement s'expriment en un ou des choix politiques liés à l'aménagement et traduisant le consensus que les autorités du cercle ont établi, la vision qu'ils ont de leur collectivité à l'horizon du schéma. Elles indiquent la direction à suivre sans pour autant préciser les moyens. Une orientation peut couvrir plusieurs thèmes par exemple sauvegarder le potentiel agropastoral.

Il s'agit d'évaluer ici et choisir des orientations par une définition des approches sectorielles, de voir la cohérence des orientations avec celles de l'Etat (SNAT) de la région (SRAD).

Outil : Résultat de l'étude tendancielle, rapports et/ou grilles élaborées

Etape 8. Détermination des axes d'aménagement ou schéma de structure

Il s'agit à partir de cette étape, il s'agit de développer le scénario optimal selon des axes pertinents d'aménagement. Les axes sont identifiés dans les sous systèmes étudiés (milieu physique, humain, activités, organisation de l'espace) en fonction des orientations.

Objectif : Déterminer les grandes directions que prendra l'aménagement du territoire dans le cadre du scénario retenu.

Contenu et processus : Pour chaque thème d'aménagement, on fixe les axes, les directions à prendre. Ces directions sont définies en terme d'actions. Au préalable, la dimension temporelle² qui est celle du SNAT et du SRAD est donnée et justifiée, les hypothèses d'évolution du cercle et niveau d'équipement et d'infrastructures des villes et des agglomérations.

Outil : liste des secteurs d'aménagement et de développement retenus.

Etape 9. Définition des objectifs d'aménagement

Objectif : Préciser davantage le contenu des axes d'aménagement c'est à dire déterminer les objectifs par axe.

Contenu : Pour chaque axe faire des propositions d'actions et des mesures à réaliser.

Outils : deux grilles :

Tableau des axes d'aménagement et objectifs

Tableau des axes d'aménagement et phasage des objectifs

² L'horizon 2025 retenu dans le SNAT et les SRAD est aussi retenu pour les SADC comme facteur d'harmonisation des plans.

Tableau : des Axes d'aménagement et objectifs

THEME	AXES D'AMENAGEMENT	OBJECTIFS
Milieu humain		
Milieu physique		
Activités économiques		
Organisation de l'espace		

Tableau des Axes d'aménagement et phasage des objectifs

Secteurs	Axes d'aménagement	Objectifs de 2001/2006	Objectifs de 2007/ 2012	Objectifs 2013/2025

Etape 10 Schéma de structure du cercle

Objectif: Etablir une vision du cercle à l'horizon³ du SADC

Contenu et processus : Le schéma de structure présente une illustration des principaux éléments structurants de l'espace ainsi que leur constituant, leur disposition et leur cohérence. Il s'agit à cette étape, de justifier la dimension temporelle du schéma (l'horizon retenu pour le SNAT et les SRAD), de définir les hypothèses d'évolution les plus probables notamment pour les ressources humaines, les ressources naturelles, l'économie du cercle.

- Ensuite l'on traite des projections (options d'aménagement et développement) pour les secteurs suivants : infrastructures et équipement, développement rural, transport et communication, hiérarchie et structuration du réseau urbain (petites, moyennes et grandes, leurs relations entre elles et avec le milieu rural), fonctions socio-économiques et sociales par zone homogène de développement⁴, les axes d'insertion interne et externes du cercle et les mesures d'accompagnement à la bonne mise en œuvre du SADC.

Etape 11. Etablissement de la carte de synthèse

Les objectifs d'aménagement à l'année terminale sont reportés sur une carte de synthèse qui donne une vision globale de la situation souhaitée à l'horizon du Schéma.

Cette carte est une projection spatialisée des actions envisagées a l'horizon retenu suivant les hypothèses d'évolution socio-économiques retenues pour le cercle afin d'atteindre le scénario optimum de développement du cercle retenu.

³ Horizon 2025 conformément à l'horizon du SNAT et des SRAD.

⁴ Les 12 zones identifiées par le SNAT ou celles identifiées dans le SADC

Etape 12. Etablissement de la fiche de synthèse du SADC

Objectif : Faire une présentation contractée du SADC afin d'en faciliter la lecture.

Contenu et processus : Il s'agit d'une synthèse du SADC en quatre parties : une brève présentation du cercle, un aperçu des atouts et des contraintes, les indicateurs socioéconomiques du cercle à savoir : les établissements humains, la population et sa dynamique, les éléments de survie et du développement humain, les indicateurs structurants et les indicateurs économiques.

On y ajoute une présentation graphique du SADC (triangle de survie, cercles progressifs de développement et triangle stratégique de développement) ;

Outil : fiche d'orientation (voire exemple ***annexe 4***)

PHASE III. ADOPTION DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DU CERCLE

C'est une phase de concertation, consultation, gestion administrative et adoption du SADC comme document de référence durable pour l'aménagement et de développement du cercle. Elle implique les élus locaux, des techniciens des structures décentralisées de l'Etat et de la société civile aux niveaux régional et local dans le but de valider le document avant de le soumettre à la sanction ultime du conseil de cercle pour son adoption.

Etape 13. Restitution du SADC

Le Projet de SADC élaboré par le prestataire de service est restitué aux responsables locaux au cours de deux ateliers. Le premier regroupe les membres du conseil de cercle et les services techniques (Etat et société civile). Les participants font des observations et suggestions sur le projet afin de se l'approprier et de le rendre conforme à la situation du cercle et aux aspirations et prospective de la collectivité. Le second atelier regroupe les responsables techniques et politiques régionaux qui, entre autres observations et suggestions s'assurent de la prise en compte des orientations, stratégies et objectifs d'aménagement et de développement aux niveaux national, régional et leur cohérence. Les observations et suggestions de ces ateliers sont à prendre en compte pour l'élaboration d'une seconde version provisoire du SADC

Etape 14 Validation du SADC

La seconde version provisoire du SADC est soumise à la validation d'un atelier local rassemblant les responsables politiques, administratifs et techniques du cercle. Les participants vérifient tout d'abord la prise en compte des observations et suggestions faites lors des ateliers de restitution avant de formuler leurs dernières observations, suggestions et recommandations pour la rédaction de la version finale du SADC.

Etape 15 Adoption du SADC.

La version définitive du SADC est envoyée au conseil de cercle qui l'adopte au cours d'une session de son conseil. Un extrait de la délibération de cette session sera annexé au document de SADC afin de lui assurer une légitimité politique. Le document ainsi adopté fera l'objet de révisions périodiques.

PHASE IV. MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA D'AMANEAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DU CERCLE

Etape 16. Identification des programmes pour l'exécution du schéma et planification

Il s'agit d'indiquer dans les grandes lignes les investissements à réaliser sous forme de programmes et de faire des tableaux qui donnent par secteur et par zone homogène les grands investissements à réaliser dans le cercle pour la période retenue.

Etape 17. Développement des conditions de mise en œuvre du schéma

Les conditions de mise en œuvre du schéma sont :

- Cadre institutionnel (Structure de mise en œuvre et de suivi)
- Cadre juridique (visa de localisation, les codes et lois foncier etc.)
- Moyens financiers nécessaires
- Problèmes de coordination (la structure de coordination doit être suffisamment forte pour faire respecter le schéma d'aménagement)
- Evaluer les grands projets, études d'impact et contrôle continu de l'occupation des terres par télédétection ;
- Evaluation et mise à jour périodique du schéma.

IV. CONCLUSIONS

Cette méthode n'est qu'indicative. Les étapes peuvent varier ainsi que les outils utilisés au cours des étapes. Il s'agit ici de démontrer ce que peuvent être les étapes d'élaboration d'un schéma d'aménagement du territoire appliqué au cercle.

ANNEXES

Annexe 1

THEMES DU DIAGNOSTIC (Collecte et traitement de données)

1. Organisation administrative :

- Les limites administratives
- Le support institutionnel (organisations publiques et parapubliques, les services d'encadrement, les organisations d'appui...).

2 Environnement naturel :

- Ressources en terre et pédologie :
 - Inventaire des ressources en terre ;
 - Etat de l'occupation des sols et évaluation des potentialités et contraintes ;
 - Elaboration de cartes de synthèse.
- Ressources en eau :
 - Analyse des ressources en eaux souterraines ;
 - Eaux superficielles (fleuves, lacs) ;
 - Synthèse des données climatiques et agro-climatiques.

1.4) Caractéristiques démographiques et établissement humains :

Le thème sera traité dans l'optique d'identifier les principaux facteurs d'évolution :

- Changements démographiques profonds y compris les migrations ;
- Répartition spatiale de la population ;
- Caractéristiques générales ;
- Evolution de la population régionale selon le scénario tendanciel ;
- Evolution de la population selon le scénario de développement équilibré ;
- Armature urbaine.

1.5) Espace économique et social :

De nombreuses études et recherches existent permettant d'avoir une bonne connaissance du milieu économique et social. Leur analyse permettra de définir clairement :

- Ü La situation actuelle ;
- Ü Les possibilités ;
- Ü Les projets : projets à réaliser en priorité, projets à différer, projets à éliminer...

Les thèmes suivants seront traités en priorité :

- **L'agriculture, l'élevage et la pêche**

- Ü Structure de la production, les activités des familles ;
- Ü le marché et les prix, la transformation, la distribution ;

- **La reforestation et l'environnement :**

- Ü Exploiter les résultats des études déjà réalisées et en cours ;
- Ü Faire la synthèse des différents projets et programmes de reboisement ;
- Ü Identifier les facteurs négatifs et les atouts.

- L'espace industriel :

- Ü Analyse de l'armature industrielle ;
- Ü Identification des potentialités et contraintes.

- **Le secteur informel** : Difficile à appréhender du fait du manque d'informations. On se basera sur les enquêtes et études effectuées et les données disponibles au niveau des services administratifs et des collectivités locales.

- **L'espace touristique** : se baser en les actualisant sur les résultats de l'étude « Plan Directeur du Tourisme » disponible au Ministère de l'Industrie, de l'Artisanat et de Tourisme :

- Ü Evolution de la capacité d'hébergement et des taux de remplissage ;
- Ü Evolution du nombre de touristes ;
- Ü Potentialités touristiques (naturelles, socioculturelles...) et contraintes ;
- Ü Projets et programmes.

- **Les services publics, l'éducation, la santé et les autres services :**

- Ü Niveau d'équipement actuel par circonscription ;
- Ü Administrative, fonctionnement des équipements ;
- Ü Evaluer le déficit actuel en équipement par rapport à la norme et la spécification de la région ;
- Ü Evaluation des besoins à satisfaire en tenant compte du scénario de développement équilibré ;
- Ü Pour les grands équipements à caractère national ou interrégional, un arbitrage sera fait au niveau de l'ESAT.

- **La dimension culturelle :**

- Ü Exploiter les résultats des études disponibles et tenir compte des nouvelles orientations en la matière.

1.6) Infrastructures, réseaux de transport et de communication :

- Ü Mettre l'accent sur les axes de communication, principaux goulots d'étranglement pour la mise en valeur des ressources : état actuel des réseaux, niveau d'intégration au plan régional, inter-régional et national, projets et programmes de développement ;
- Ü L'analyse des infrastructures doit déboucher sur des schémas intégrant tous les modes de transport (routes, rail, transport aérien et fluvial) ainsi que les télécommunications ;
- Ü Tenir compte également de l'intégration des routes et pistes de production.

1.7) Intégration régionale :

Ce thème est une synthèse à effectuer partir des données recueillies lors du diagnostic. L'objectif est de mieux situer la région dans le contexte national, sous-régional, interrégional et intra-régional.

1.8) Harmonisation SRAD/SADC :

A ce niveau de l'étude, la cohérence SRAD et SADC se fera de la manière suivante :

- Au niveau collecte et analyse des données : les données collectées au niveau cercle seront confrontées aux données de la région pour harmonisation ;
- Au niveau des résultats : les résultats du diagnostic permettront :
 - de préciser et/ou de confirmer le scénario national ;
 - de vérifier la cohérence entre les objectifs du scénario national/régional et les possibilités locales.

Annexe 2**DOCUMENTS BIBLIOGRAPHIQUES UTILES**

1. Carte sanitaire du Mali ;
2. Carte Scolaire du Mali ;
3. Diagnostics régionaux réalisés entre 1983 et 1985 ;
4. Etudes entreprises dans le cadre des différentes Opérations de Développement Rural (ODR) et les grands aménagements tels que l'Office du Niger, les Barrages de Sélingué et de Manantali ;
5. Etudes sur les densités de population, la répartition des infrastructures scolaires et routières, etc. entre 1977 et 1979 ;
6. Plan de Salubrité Rurale (PLANSAR) ;
7. Plan Décennal de la santé et la Programmation Sanitaire Régionale (pour toutes les régions) ;
8. Plan National d'Action Environnementale ;
9. Plan National des Transports ;
10. Plan National du Lutte contre la Sécheresse et la désertification ;
11. Programme de Développement Socio-Sanitaire (PRODESS)
12. Programme Décennal de l'Education (PRODEC) ;
13. Projet Sectoriel des Transports ;
14. Rapport Projet Inventaire des Ressources Ligneuses (PIRL) ;
15. Rapport Projet Inventaire des Ressources Terrestres (PIRT) ;
16. Schéma d'aménagement de la Zone Lacustre ;
17. Schéma d'aménagement des 6° et 7° Régions du Mali élaboré en 1977-1978 ;
18. Schéma Directeur des Ressources en Eau ;
19. Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la ville de Bamako et environs,
20. Schéma Directeur de l'Industrialisation du Mali ;
21. Schéma Directeur du Secteur Développement Rural ;
22. Schéma Directeur du tourisme ;
23. Schéma général d'aménagement du Delta central en 1984 ;
24. Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) ;
25. Schémas Régionaux d'Aménagement et de Développement (SRAD)
26. Schémas sommaires de certaines villes secondaires
27. Stratégie de renforcement des filières de production (agriculture, élevage, pêche) de la région de Mopti élaborée entre 1982 et 1984 ;

Annexe 3

NOTE TECHNIQUE

En plus des concepts introductifs, les éléments qui suivent, sont d'une grande importance pour l'élaboration des plans d'aménagement du territoire

1. OBJECTIFS DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- fournir aux décideurs un éventail de scénarios de développement global compatible avec le niveau des ressources et la pérennité des supports de la production
- fournir aux décideurs des informations pertinentes en vue de procéder aux arbitrages nécessaires entre les différentes zones homogènes de développement.
- fournir aux décideurs un cadre de référence cohérent pour la planification stratégique.

2. PRINCIPES DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

La volonté politique de l'aménagement du territoire procède d'une réelle volonté politique au niveau le plus élevé de l'Etat dont le rôle essentiel, en la matière, est d'être l'arbitre et le responsable ultime.

Le consensus national : L'action de l'Etat n'a pas de chance de s'inscrire dans la réalité que si elle est d'abord l'objet d'un consensus national dont la nature dépend fortement d'une part, de la façon dont s'exprime la volonté des populations et des régions à vivre et prospérer ensemble et d'autre part, du cadre institutionnel

La participation des populations : L'aménagement du territoire implique une association étroite des populations aux actions de l'Etat, qui a certes un rôle de proposition mais dont la vocation est avant tout, la coordination et l'accompagnement du développement à partir des initiatives locales. La participation des populations suppose que la celle-ci puisse directement ou à travers ses élus, définir ses besoins, en déterminant ses priorités dans le cadre des choix nationaux.

L'intervention de l'Etat : L'intervention de l'Etat en matière d'aménagement du territoire peut être directe ou indirecte. Elle doit promouvoir le développement en favorisant les dynamismes émanant aussi bien du secteur privé que des collectivités territoriales. Il appartient donc à l'Etat de mettre en place les infrastructures qui permettent le plein épanouissement d ces dynamismes. Son rôle peut être la coordination et le maintien des cohérences qui sont nécessaires à cet épanouissement ou aussi celui d'un médiateur entre les forces économiques dont il lui appartient par ailleurs de rechercher le concours.

La redistribution des ressources nationales : L'aménagement du territoire entraîne une redistribution des hommes et des activités sur le territoire national, cette redistribution vise à préserver toutes les cohérences dans l'espace national de façon à ce que les différences et les particularismes régionaux et locaux, au lieu d'être des freins, soient plutôt des facteurs favorables au développement global du pays.

La politique fiscale : Une politique fiscale adéquate est également un instrument approprié d'aménagement du territoire ; elle peut se traduire sous diverses formes : incitations fiscales à l'investissement, politique des revenus et des salaires, politiques des prix à la production, péréquation des prix de vente des produits courants sur l'ensemble du territoire etc.

3. ACTEURS DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE :

Gouvernement, Ministère de tutelle, Mission d'aménagement du territoire, les services techniques régionaux et locaux notamment ceux du Plan et de la Statistique, Organes de décision de la Collectivité Territoriale, les organisations de société civile. Les populations et leurs leaders

4. DUREE

- D'élaboration du schéma selon le cas
- De validité du schéma : 15 à 20 ans
- Pour la révision périodique du schéma 5 ans

5. ESPACES CONCERNEES

- Territoire national
- Territoire régional
- Territoire de cercle
- Territoire de commune (rural et urbaine)

6. ATOUTS ACTUELS

- Volonté politique des gouvernants
- Existence du ministère de l'aménagement du territoire
- Existence de la mission d'aménagement du territoire
- Existence des Collectivités territoriales (décentralisation)
- Existence ESAT, SRAD, SADC test
- Contexte politique et économique
- Disponibilité des données essentielles (études, schémas sectoriels diverses) notamment PIRT, PIRL, Mali 2025, ESAT, SRAD, SADC, PRODEC, PRODEJ, PRODESS, Diagnostics régionaux 1983 et 1985, propositions de stratégies régionales(1986), le zonage agro-écologique du Mali, les zones homogènes de développement,

7. CONTRAINTES ACTUELLES

- Niveau insuffisance de la volonté politique
- Faiblesse du niveau de coordination des actions entre ministère de l'économie (PRECAGED) et le ministère de l'Aménagement du territoire (Mission d'aménagement du Territoire) ;
- Vision et approche trop sectorielles des services et structures de l'Etat ;
- Insuffisance des ressources humaines compétentes en la matière
- Insuffisance des équipements et des cartes de base
- Disparités régionales trop marquées ;
- Densité de la population souvent trop faible ;
- Insuffisance ou inexistence de données statistiques fiables

Annexe 4

REPUBLIQUE DU MALI

MINISTERE

DIRECTION NATIONALE

FICHE DE SYNTHESE

DESCRIPTION :

ATOUS :

CONTRAINTES :

PRINCIPAUX INDICATEURS DU CERCLE DE

Superficie :

I. ETABLISSEMENTS HUMAINS

Nbr établissements humains ruraux ...
 Nbr communes urbaines.....
 Nbr commune rurales.....
 Nbr Ets de plus de 5000hbts.....
 Poids démogr. capitale cercle.....

II. POPULATION

Population totale.....
 Taux d'accroissement naturel.....
 %population Région.....
 % population nationale.....
 Taux d'urbanisation.....
 Taux de masculinité.....
 Densité apparente.....
 Taux d'émigration.....

III. ELEMENTS DE SURVIE DEVELOPPEMENT HUMAIN

TERRES

Terres arables :
 Dégradation :
 Ensablement :

EMPLOI

Taux de chômage.....
 Population active.....
 Population secteur agricole.....
 Taux activité femmes.....
 Taux d'activité des hommes.....

EDUCATION-FORMATION

Population scolarisable
 Taux de scolarisation.....
 Taux scolarisation garçons.....
 Taux de scolarisation filles.....
 Nbr élèves écoles publiques.....
 Nbr élèves école privée.....
 Salles de classes 1^{er} cycle.....
 Salles de classes 2^{ème} cycle.....
 Salle classes secondaire.....

SANTE

Centre de santé de cercle.....
 Autres centres de santé.....
 Population /médecin.....
 Population /pharmacien.....
 Nbr sage femme/1000 hbts.....
 Nbr infirmier pour 1000 hbts.....
 Nbr lits hospitalisation/1000.....
 Nbr lits de maternité.....

Prévalent principales maladies

Nbr cas paludisme.....
 Nbr de cas Diarrhées.....
 Nbr de cas Syphilis.....
 Nbr de cas bilharziose urinaire.....
 Nbr cas de malnutrition.....

FEMME

Nbr de groupements féminins.....
 Population féminine.....
 Scolarisation filles.....
 Sage femme pour 17000 hbts.....
 Femme dans secteur rural.....

IV. INDICATEURS STRUCTURANTS

EAUX

Eaux de surface pérennes.....
 Eaux de surface temporaires.....
 Eaux souterraines.....
 Approvisionnement en eau.....
 Moyens d'exhaure.....
 Points/1000hts.....
 Couverture des besoins.....

COMMUNICATION –TRANSPORT

Km de routes revêtues.....
 Km de routes non revêtues.....
 Piste d'envol.....
 Nbr lignes téléphone(DOMSAT)...
 Radio rurale.....
 Radios communautaires.....
 Radios privées.....
 Bureau de poste.....

ENERGIE

Central thermique.....
 Taux de couverture besoins.....
 Longueur réseau électrique.....

ENVIRONNEMENT-QUALITE DE VIE

Déforestation
 Assainissement.....
 Ramassage ordures messagère...
 Système de drainage des eaux usées...
 Reboisement.....
 Aménagement de la faune.....
 DRS/CES.....
 Lutte contre l'ensablement.....

V. INDICATEURS ECONOMIQUES

AGRO-SYLVO PASTORAL

Superficiés cultivées.....
 Terres de pâture.....
 Taux de classement forêts.....
 %cheptel camelins de la Région.....
 % cheptel caprins de la Région.....

ARTISANAT

Nbr d'artisans.....
 Nbr hommes.....
 Nbr femmes.....

TOURISME

Nbr de lits.....
 Taux d'occupation.....
 Nbr de parcs nationaux...
 Nbr de réserve de faune...

CONSUMMATION

Production céréales/ hts.....
 Consommation céréales/ hts....
 Taux de dépendance :
 Prix au producteurs

COMMERCE

Nbr emplois secteur informel.....
 Nbr emplois secteur moderne....

Annexe 5

ELEMENTS DU SCHEMA NATIONAL D'AMANAGEMENT DU TERRITOIRE A PRENDRE EN COMPTE DANS LE CADRE DE LA MISE EN COHERENCE⁵

° Les 7 Atouts majeurs

- Disponibilités importantes en eaux de surface et souterraines
- Disponibilités importantes en terres de plus ou moins bonne qualité ;
- Disponibilités consistantes en ressources du sous-sol ;
- Un Certain savoir-faire technique et d'organisation ;
- Une prédisposition à la modernisation et la démocratisation des institutions ;
- Un minimum de cohésion nationale ;
- Une forte diaspora, source de revenus et de transfert.

° Les 7 Handicaps majeurs

- L'enclavement du pays et les surcoûts de transport ;
- Les fortes distances et les faibles densités ;
- Les aléas climatiques et la fragilité écologique dans le Nord et le Centre ;
- La très faible productivité agricole ;
- Le faible développement des villes en dehors de Bamako ;
- L'insuffisance du réseau de transport ;
- La précarité sociale en matière de santé et d'éducatons.

L'examen des ces atouts et handicaps permet d'identifier des 7 objectifs suivants :

° Les 7 objectifs d'aménagement

1. « Casser les distances » en privilégiant le Développement Local dans des espaces « homogènes » autour de Centres Ruraux Appropriés dans un rayon moyen de 20 km au « Centre de Sud » et de 40 km au Nord : ce sont les futures Communes Rurales ;
1. « Développer les villes et les Rapprocher du Monde Rural » par l'identification de nouvelles zones homogènes (de niveau régional) articulées autour de villes moyennes (de 20 000 à 100 000 habitants) dans un rayon de 100 km pour le Centre et le Sud et 200 km pour le Nord : c'est le futur découpage régional ;
2. Intensifier l'agriculture au moyen d'un encadrement rapproché, une organisation représentative efficace, un crédit adapté, des moyens d'approvisionnement et d'écoulement efficaces, des aménagements hydro-agricoles consistants, une formation adéquate, des conditions de santé et d'éducation de base satisfaisantes ;
3. développer les infrastructures de transport rurale afin de désenclaver et favoriser les changes, le tout dans le cadre de Programmes de Développement Local Intégré, articulés autour de Plans Régionaux de Développement Décentralisés ;

⁵ Extrait de la plaquette de présentation simplifiée de la méthodologie de l'aménagement du territoire au mali

4. améliorer le réseau routier principal qui relie les villes entre elles, entre elles et la capitale et l'ensemble du territoire avec le voisinage extérieur ;
5. aménager les villes moyennes afin qu'elles remplissent leur rôle d'abord en tant que centres urbains en faveur de leur propre population et en même temps en tant que centres de service et de rayonnement sur leur hinterland rural ;
6. Amener la capitale Bamako, dont la croissance sera ramenée à des proportions maîtrisables, à assurer ses fonctions de commandement et de centre de services supérieurs nationaux et internationaux afin de garantir à l'ensemble de l'approche, la cohérence nécessaire et de négocier, pour le Mali, les meilleurs partis d'insertion dans le contexte international. Cela se fera, entre autres, au moyen de la création d'un réseau d'industries de mise en valeur des produits locaux et de satisfaction des besoins de base des populations, ainsi qu'au moyen d'un réseau financier viable assumant les risques du développement.

° **Les 5 hypothèses d'évolution**

- Les 5 hypothèses d'évolution retenues dans le Schéma National d'Aménagement du Territoire sont :
- La première hypothèse évolution du PNB sur les 20 prochaines années selon une croissance moyenne de 4,5% par an, qui nous paraît être certes ambitieuse, mais tout à fait possible à tenir ;
- La seconde hypothèse est d'ordre démographique. Elle se base sur une croissance globale de 67% sur 20 ans soit 2,6% par ans. Le taux d'urbanisation devrait être de 45,5% pour l'ensemble du pays.
- La troisième hypothèse consiste à supposer que le processus de décentralisation aboutisse au développement ;
- La quatrième hypothèse suppose que le Mali augmentera progressivement ses capacités d'endettement et qu'il continuera à susciter la confiance des prêteurs et des investisseurs.
- La cinquième hypothèse part du fait que l'économie malienne devrait arriver à créer en moyenne 63 000 emplois nouveaux par ans avant 2005, 102 000 en 2015.

° **Le scénario d'aménagement du territoire**

Deux scénarios ont été proposés pendant l'élaboration du SNAT :

- Le premier se basait sur l'intensification et la mise en valeur des zones qui fonctionnent notamment de triangle Sikasso-Bamako-Mopti que l'on qualifierait de scénario productiviste ou sélectif ;
- Le second consistait à créer une égalité de tous les citoyens en matière de développement, ce qui conduit à une répartition égalitaire des investissements futurs sur l'ensemble du territoire, Un scénario dit « égalitaire »

- Un troisième scénario dit intermédiaire a été préféré à deux premiers. Le premier étant trop sélectif et marginalisant plus de 80% du territoire et le second ne laisse aucune chance de succès car il laisse aucune place à l'efficacité économique. Le scénario intermédiaire ne vise pas à retenir les aspects positifs seulement des deux scénarios. Il est basé sur le scénario du triangle dit de prospérité avec des enrichissements et des mesures d'accompagnements afin d'éviter autant que possible la marginalisation de certaines parties du pays. Il ne s'agissait pas de faire un choix entre des scénarios contrastés. C'est une vraie innovation en matière de planification spatiale.

° La notion d'armature urbaine

La notion de réseau urbain concerne les territoires où l'utilisation des sols couvre pratiquement l'ensemble du territoire. Si l'on considère le seuil de densité de 25 hbts au km² (densité des zones les plus peuplées du Mali) comme étant celui à partir duquel l'on peut commencer à rentabiliser l'occupation continue de l'espace, à connecter les villes entre elles et avec la campagne, on constate qu'il est difficile de parler de système urbain et d'armature urbaine.

° L'horizon du SADC

L'horizon 2025 est retenu pour le SNAT et les SRAD. Ce choix a été justifié par les besoins d'une projection à long terme pour le développement du pays.

A cet horizon, la vision que les Maliens ont pour leur pays est la conjugaison de la sagesse, l'authenticité et le dynamisme pour faire du Mali, une nation prospère, performante et moderne dont le peuple aura su se saisir résolument de son propre devenir pour demeurer un Peuple Uni dans sa diversité, tourné vers un BUT commun et ayant une Foi indéfectible en son avenir.

La vision que les populations ont de la collectivité à cet horizon est essentielle pour la détermination du scénario d'aménagement et de développement. Cette vision vise l'atteinte de la vision nationale.

Cette perspective est certes noble et cette même étude montre le long chemin qui reste pour y parvenir. Pour toutes certaines régions du Mali notamment celles du Nord, ce cadre temporel paraît peu adapté compte tenu des nombreuses contraintes de tout genre et la forte dynamique de transformation socioéconomique en cours. Dans ces cas il sera indiqué de procéder par une programmation décennale voire quinquennale des actions d'aménagement et de développement en leur donnant une réelle base de départ par la mise en place d'un minimum d'infrastructure et d'équipements collectifs.